

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Belfort

— version provisoire du 09/02/2020 à 18:00 —

Introduction

Bonjour et merci de répondre à ce questionnaire, n'oubliez pas au préalable de lire le manifeste établi par les adhérents de Véloxygène 90.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 1 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de 500 000 euros

La Fédération des Usagers de la Bicyclette recommande entre 10 et 25 euros par habitant et par an.

Action n°2 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 1 fois par an.

Action n°3 :

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Formation auprès du CEREMA, PAMA et de la FUB

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Faubourg de Besançon, Avenue du Maréchal Juin, rue Foltz, Avenue Jean Jaurès

Action n°5 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines de Denney, Essert et Pérouse.

Action n°6 :

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. Pont Legay, square Lechten, passerelles cyclo-piétonnes au dessus de la Savoureuse afin de multiplier les accès à la piste Mitterrand.

Action n°7 :

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture, déneigement... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°8 :

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons.

Action n°9 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Action n°10 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Action n°11 :

Se conformer à la législation en généralisant les double-sens cyclables dans les zones 30, notamment à la vieille ville.

Action n°12 :

Étendre la zone de stationnement payant près de la gare (rue Briand par ex) en alternant avec des places de zones bleues pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.

Action n°13 :

Rendre claire et visible l'offre de stationnement aux portes de la ville, afin d'y orienter les visiteurs, et d'alléger le trafic en centre-ville.

Parking relais avec navettes bien cadencées aux entrées de la ville

Aménager le parking Rouget De L'Isle avec une navette.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°14 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé à la gare et à certains arrêts de bus (à déterminer), en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°15 :

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Continuer l'implantation des arceaux dans les quartiers.

Action n°16 :

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Action n°17 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°18 :

Imposer des normes minimales de stationnement vélo ambitieuses dans toutes les nouvelles constructions lors de la modification ou révision du PLU.

Action n°19 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Promouvoir une culture vélo

Action n°20 :

Favoriser le déploiement du programme national “savoir rouler à vélo” dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°21 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu.e.s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°22 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°23 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Action n°24 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Action n°25 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.